

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CISION – Capitale-Nationale et hebdomas régionaux**

**Q25-005M1**

## **Travaux d'entretien à venir au pont de l'Île-d'Orléans (route 368)**

**Québec, le 17 juin 2025.** – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe les usagers de la route ainsi que ses partenaires que des travaux d'entretien du pont de l'Île-d'Orléans (route 368) débuteront le 18 juin et s'échelonneront sur une durée d'environ deux semaines.

### **Entraves et gestion de la circulation**

**DÈS LE 18 JUIN, POUR ENVIRON DEUX SEMAINES**

#### **Pont de l'Île-d'Orléans (route 368)**

- Circulation en alternance avec l'aide de signaleurs, le jour, entre 9 h et 15 h, en semaine seulement, et pendant une ou deux nuits, entre 18 h et 7 h le lendemain. Aucune entrave ne sera mise en place les vendredis et les samedis soir.
  - La largeur de la voie restante sera de 2,75 mètres;
  - La circulation des piétons et des cyclistes sera permise sur l'un des trottoirs du pont.

Jusqu'à la mise en service du nouveau pont, le Ministère ne ménagera aucun effort pour assurer des déplacements efficaces et sécuritaires sur le pont de l'Île-d'Orléans.

Les entraves pourraient être annulées ou reportées en cas de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes opérationnelles. Les usagers de la route sont invités à consulter le [Québec 511](#) avant de prendre la route afin de connaître l'ensemble des entraves à la circulation.

Le Ministère remercie les usagers de la route pour leur collaboration. Pour la sécurité des usagers et celle des travailleuses et travailleurs, le respect de la signalisation en place est essentiel.

**Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :**

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

– 30 –

**Pour information :**

Relations avec les médias  
Direction générale des communications  
Ministère des Transports et de la Mobilité durable  
Tél. : Québec : 418 644-4444  
Montréal : 514 873-5600  
Sans frais : 1 866 341-5724